

FICHE D'AIDE AU CALCUL



FICHE D'AIDE AU CALCUL DE LA TAXE ANNUELLE SUR LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES DES VÉHICULES DE TOURISME
Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025

(peut servir d'état récapitulatif à tenir à disposition de l'administration)

N°2858-FC-SD
@internet-DGFIP
Décembre 2025



16239*04

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration de la taxe annuelle sur les émissions de polluants atmosphériques des véhicules de tourisme doit être effectuée sur les formulaires de TVA (3310A ou CA12).

[illegible]

FICHE D'AIDE AU CALCUL

[illegible]

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

N°2858-FC-SD
@internet-DGFiP
Décembre 2025

16239*04

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration de la taxe annuelle sur les émissions de polluants atmosphériques des véhicules de tourisme doit être effectuée sur les formulaires de TVA (3310A ou CA12).

[illegible]

FICHE D'AIDE AU CALCUL

[illegible]